



## Pluxee

Titres-services Flandre  
Rue Ravenstein 36  
1000 Bruxelles

Sam Janssens  
Rue Ravenstein 20  
1000 Bruxelles

Numéro d'utilisateur  
190452478569

Date d'envoi  
8 août 2024

## Titres-services entièrement digitaux à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025

Cher Sam Janssens,

À partir du **1<sup>er</sup> juin 2025**, vous ne pourrez **plus acheter de titres-services papier**. Les titres-services deviendront entièrement digitaux.

**82 % des utilisateurs de titres-services en Flandre utilisent déjà des titres-services électroniques. Franchissez le pas !**

Les titres-services électroniques présentent de **nombreux avantages** :

- Vous les recevez immédiatement après la commande.
- Vous ne pouvez pas les perdre.
- Les titres-services ne peuvent pas être volés.
- Moins d'administration pour vous et votre aide-ménagère.

### Comment passer au format électronique ?

À la page 3, nous expliquons étape par étape comment passer aux titres-services électroniques, comment les commander et les utiliser. Consultez également les vidéos sur le site [titres-services.flandre.be/citoyen/cheque-electronique](https://titres-services.flandre.be/citoyen/cheque-electronique).

### Qui peut m'aider ?

- Appelez le service clientèle au numéro 02 401 31 30. Nos collaborateurs vous guideront par téléphone à travers les différentes étapes.
- Rendez-vous auprès de votre bureau de titres-services. Ils se feront un plaisir de vous aider.
- Vous pouvez également demander de l'aide à quelqu'un que vous connaissez et en qui vous avez confiance, par exemple un membre de votre famille, un ami ou une connaissance.



- Vous souhaitez apprendre à vous connecter avec itsme® ou avec votre carte d'identité ? Rendez-vous gratuitement dans une digibank. Indiquez votre localisation sur le site [digibanken.vlaanderen.be](https://digibanken.vlaanderen.be) ou appelez le 1700 pour trouver une digibank près de chez vous.

## Que faire de mes titres-services papier ?

À partir du 1<sup>er</sup> juin 2025, vous ne pourrez plus acheter de titres-services papier. Les titres-services papier achetés avant le 1<sup>er</sup> juin 2025 pourront **encore être utilisés jusqu'à leur date de fin de validité**. Vous avez acheté trop de titres-services papier ? Après le 1<sup>er</sup> juin 2025, vous ne pourrez plus les échanger contre des titres-services papier avec une date de validité ultérieure. Demandez donc un remboursement avant la date de fin de validité des titres-services ou échangez-les avant le 1<sup>er</sup> juin 2025 contre des titres-services électroniques.

## Que faire si je n'arrive pas à passer au format électronique ?

Vous ne parvenez pas à utiliser des titres-services électroniques ? Nous veillerons à ce que vous **puissiez utiliser les titres-services électroniques sans avoir à faire quoi que ce soit en ligne**. Vous recevrez une lettre fin février 2025 avec plus d'informations sur cette solution.

## Votre action pass

Vous trouverez inclus à ce courrier un **'action pass'** en français. En effet, dans les prochaines enveloppes de commande de titres-services papier, cet action pass sera disponible uniquement en néerlandais. De cette manière, vous avez également toutes les informations utiles en français.



### Avez-vous une question à propos de ce courrier ?

Appelez le service clientèle au numéro 02 401 31 30.

Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous donner plus d'explications !

Cordialement,

L'équipe Titres-Services